Figure incontournable du mouvement social gardois et des Gilets Jaunes (GJ), Roland Veuillet, 64 ans, a été condamné, le 2 juillet 2020, à un an de prison (dont 6 mois avec sursis). Retour sur le parcours militant d'un sans Dieu, ni maître, notamment dans le bras de fer dantesque qu'il mena dans les années 2000 contre le Ministère de l'Éducation Nationale.

Il est 9h en ce jeudi ensoleillé. Au pied des Arènes, une centaine de camarades sont devant le Tribunal de Nîmes, alors que se tient en huis clos le procès. Dans le box des accusés, Roland Veuillet, 64 ans, figure emblématique des Gilets Jaunes (GJ) donne le ton. Il veut un renvoi de son affaire pour préparer sa défense et ne répondra pas aux questions du tribunal.

« Je suis incarcéré pour des raisons politiques »

Il refuse même de décliner son identité, son adresse et sa date de naissance et affirme que dès qu'il le pourra, et ce malgré les éventuelles décisions de justice, il repartira de plus bel dans son combat et rejoindra les manifestations.

Il ne souhaite pas la présence d'un avocat pour l'assister et plaide dans une déclaration « contre un procès politique. Je ne suis pas devant un tribunal. Je suis là car j'ai simplement manifesté. Si demain, dans un mois ou plus tard je sors de détention je continuerai à manifester. C'est un droit pour tous les citoyens ", assène-t-il.
"L'audience d'aujourd'hui ne peut pas se tenir car les droits de ma défense ne sont pas respectés. Je n'ai pas pu récupérer mon dossier. Je suis incarcéré depuis le 31 mai pour des raisons politiques. Le procès d'aujourd'hui n'a qu'un sens politique et non judiciaire", poursuit-il.

Son procès pourtant a bien eu lieu et il est reconnu coupable de plusieurs infractions : "actes d'intimidation envers des policiers, participation sans arme à un attroupement, entrave à la circulation des véhicules, dénonciation calomnieuse". Des faits qui remontent aux manifestations de Gilets Jaunes.

Il est condamné à 12 mois de prison dont 6 mois avec sursis. La possibilité d'aménager sa peine n'ayant pas été retenue, il est maintenu en détention. La constitution de partie civile de trois policiers, à qui il devra verser des dommages et intérêts, respectivement de 250, 450 et 550 euros et 500 euros de frais de procédure, est également retenue.
Par ce procès, la Justice entend faire un exemple. Roland est un militant connu localement. Syndiqué à SUD éducation et adhérent du NPA, son ADN est marqué du sceau de la résistance et de l'insoumission. A la fin des années 70, fils d'ouvrier de la Ciotat, marqué par une culture syndicale de ce fief PCF et CGT, il organise un Comité de soldats dans sa caserne afin de revendiquer de meilleures conditions de vie des troufions.

Conseiller Principal d'Éducation, à Nîmes, au lycée Dhuoda, Roland est suspendu de ses fonctions le 3 février 2003, alors qu'il était en grève, puis muté d'office à Lyon, à 300 km de ses enfants, depuis juin 2003.

Dès la nomination en 2000 de Roland dans ce lycée, le proviseur déclare que son arrivée sera source de difficultés et n'aura de cesse de demander son départ. En 2001, il écrit : tant « que M. Veuillet restera au lycée, nous rencontrerons des difficultés majeures pour y développer un projet éducatif partagé ». Traduire : déréglementation et gestion managériale du personnel, contre lesquelles l'intersyndicale (SNES, SE, CGT, SUD) s'élève en demandant en vain au rectorat une médiation. Militant syndical élu au conseil d'administration, Roland s'oppose, encore, avec les élus du

personnel, à la présence devant cette instance d'un suppléant du conseiller régional MNR.

Une convention de partenariat MEDEF-Rectorat de Montpellier, signée en 2000, permet à l'organisation patronale de participer à l'élaboration de la carte scolaire. La mise en place dans les établissements volontaires de « Plates-formes Technologiques » (PFT) autorise le patronat local à collaborer au choix des enseignements dispensés, des équipements, et à passer des commandes au lycée exécutées par les élèves. Roland dénonce cette intrusion du MEDEF dans la formation. Avec d'autres représentants du personnel, il engage en 2002 des recours juridiques pour faire annuler la PFT après que le proviseur l'ait fait voter irrégulièrement par le conseil d'administration. Ce combat majeur est un choc frontal.

Comment se débarrasser de ce syndicaliste gênant ? En appliquant méthodiquement tous les procédés de chasse à l'opposant : harcèlement, dénigrement, pressions et intimidation de ceux qui malgré tout continuent à soutenir Roland. Les courriers du proviseur au recteur illustrent la méthode : après avoir baissé la note de Roland de trois points, « nous pensons même que le rapport de force permet d'envisager une note plus sévère » et « nous proposons que M. Veuillet soit inspecté avant la fin de l'année … Nous pensons nécessaire d'envisager son départ pour trouble de service », lettre du 05/06/2001.

Marche de protestation de … 5000 kilomètres

Malgré l'application besogneuse du proviseur, il faudra attendre la grève de janvier 2003 contre la suppression du statut des surveillants et aides éducateurs pour tenir enfin l'occasion de voir ces efforts récompensés. Le proviseur utilise la grève pour « chauffer » les non-grévistes par l'affichage en salle des professeurs de courriers dénigrant l'action syndicale de Roland ; il monte les parents d'élèves en organisant le désordre à l'internat qu'il ouvre, puis ferme, puis rouvre à moitié, en mettant ces dysfonctionnements sur le compte des grévistes.

La provocation atteint son comble avec la demande (illégale) aux maîtres au pair (élèves les plus anciens) de remplacer les surveillants grévistes le 16 janvier. Il récidive le 30 janvier, cette fois après avoir appelé parents et élèves à venir demander des comptes, qui demande en vain un ordre de réquisition écrit pour les maîtres au pair.
Le recteur peut enfin suspendre Roland dès réception du rapport du proviseur du 31 janvier 2003 avec pour seul reproche « Depuis le 17 janvier, M. Veuillet s'est déclaré en grève, ostensiblement, pour soutenir le mouvement revendicatif des surveillants et aides éducateurs. ».

L'euphorie passée, le recteur considère qu'il faut dissimuler les motifs trop évidents d'une sanction antisyndicale. On bricole alors : « s'est déclaré en grève, ostensiblement » est remplacé par « atteinte au bon fonctionnement du service » ; et l'entourage de la direction fournit des témoignages (postérieurs à la suspension) pour justifier un « comportement agressif et violent ».

Le conseil de discipline conduit à l'effondrement de l'accusation, dont certains témoins à charge se contredisent alors que d'autres s'abstiennent de venir à l'audience. Aucune des sanctions proposées ne sera votée.
Mais peu importent les preuves apportées par la défense, les témoignages à charge qui s'effondrent : le procès-verbal du conseil de discipline les occultera, car le sort de Roland est scellé depuis longtemps. Le Recteur prononcera la sanction la plus lourde qu'il pouvait décider seul.

Le Ministre d'alors ne daignera pas répondre aux recours de Roland. Il ignorera ses demandes d'entrevue, tandis que Roland proteste en parcourant la France en courant pendant une année entière à chaque période de vacances scolaires, plus de 5000 Kms dont 2000 autour du ministère. Son successeur maintiendra la sanction, et attendra plus d'un mois avant de nommer un médiateur,

alors que Roland stationne en grève de la faim devant le Ministère pour demander une enquête administrative.

Le 25 janvier 2005, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique s'est prononcé pour l'annulation de toute forme de sanction à l'encontre de Roland Veuillet. Malgré ce désaveu de la plus haute instance paritaire de la Fonction Publique, le ministère fait la sourde oreille et « ignore » cet avis. Au bout de plusieurs années de lutte acharnée, il obtient gain de cause.

Le « costard » de Macron

Durant le Mouvement Loi Travail, en 2016, il fait le buzz médiatique pour avoir tenu tête, en pleine rue à Lunel, devant les caméras, au Ministre de économie, Emmanuel Macron. Ce dernier, plein de dédain, rétorque : « Encore faut-il travailler pour se payer un costard ».

On le retrouve aux premières loges au sein des Nuits Debout, avant de s'investir pleinement dans la mobilisation des Gilets Jaunes, en particulier dans les actions coup de poing, au Kilomètre Delta dans la Zone Industrielle de Nîmes. Roland est aussi des chevilles ouvrières qui met sur pied des AG qui verront les Gilets Jaunes (GJ) décider des suites du mouvement. Du jamais vu à Nîmes. Même aux temps forts des mouvements sociaux de ces dix dernières années, jamais une telle école de démocratie directe n'avait existé. Tout au plus, attirerions-nous quelques dizaines de grévistes à la fin des manifs interpros. Les Gilets jaunes, et la verve de Roland, nous donnent la leçon. Et ce sont chaque mardi et jeudi, pendant des mois en 2019, que des dizaines de de GJ qui accourent des quatre coins du département. Un camarade du NPA me dit : « Jérémie, ces AG ce sont de véritables soviets. Ça débat, ça s'engueule, ça hurle, mais ça vit et cela décide collectivement ».

La coupe est pleine. Il s'agit de faire plier Roland l'insoumis. Les coups de matraques n'ont pas suffi. La Justice va se charger de cette sale besogne. Non contente de protéger les policiers qui armés de flashballs ont mutilé tant de manifestant-e-s ces dernières années ; Non contente de libérer un Balkany, pourtant accusé et condamné pour de lourds cas de corruption et détournements de fonds ; la Justice est une Justice de classe aux ordres. Elle entend, au travers de Roland, faire taire ceux et celles qui sont debout et résistent.

Nous ne nous tairons pas. Comme Roland d'ailleurs. Son Comité de soutien multiplie depuis des semaines différentes actions qui tentent de faire monter la pression, avec une présence hebdomadaire devant la Maison d'arrêt de Nîmes. Nous attendons maintenant que les organisations syndicales et sociales donnent une dimension nationale à la campagne de solidarité. Car que l'on ne s'y trompe pas : Roland est bel et bien un prisonnier politique. Et c'est à ce titre qu'il est condamné. Nous ne lâcherons rien.

Jérémie Berthuin

Vidéo sur la mobilisation autour de la libération de Roland :

TÉMOIGNAGE DE LA RÉALITÉ CARCÉRALE A LA MAISON D'ARRÊT DE NÎMES

Dans la prison de Nîmes les détenus dorment par terre, car il n'y a pas suffisamment de lit pour tout

le monde.

Les repas se prennent souvent dans les mêmes conditions car les chaises manquent.
Ici, tout fonctionne de la même façon car la prison de notre ville est la plus surpeuplée de France avec un taux d'occupation de 200%.

Cela se traduit par un entassement à 3 personnes dans des cellules prévues pour 2. Cette promiscuité engendre inévitablement des tensions fortes des gens entre eux et avec le personnel.
Cela se traduit par des conditions d'hygiène déplorables. Les gestes barrières et le gel hydroalcoolique n'existent pas pour lutter contre le Covid ici.
Les espaces non-fumeurs n'existent pas non plus. Les activités culturelles et sportives sont limitées à leur portion congrue, pour quelques chanceux qui en bénéficient. La bibliothèque est fermée, aucun livre, aucun journal ne circulent, sans aucunes raisons. Les visites au parloir sont accordées avec parcimonie, elles sont pourtant le seul lien avec l'extérieur.

Quant aux sorties dans la cour, elles sont réduites à 2 heures quotidiennes en raison de l'effectif humain très important à gérer dans les espaces communs, d'ailleurs beaucoup d'entre nous renoncent à ces récréations et restent 24H sur 24H dans un espace vital inférieur à 3m2 par personne. Pour eux la seule fenêtre sur la vraie vie, c'est la télévision qui diffuse à tue tête des programmes que personne ne regarde ou n'écoute et qui constitue de fait un bruit de fond abrutissant. Bruit de fond qui s'associe peu harmonieusement avec celui du vacarme constant des bâtiments en béton armé.
La température est torride, elle est accentuée par les 3 épaisseurs de barreaux en métal accrochés à chaque fenêtre et qui en été deviennent de véritables radiateurs. Certes les détenus tentent en vain de les refroidir avec de l'eau mais ils ne créent qu'une gigantesque vapeur. Celle-ci entre dans chaque cellule et s'associe aux odeurs fécales des WC et fétide de la transpiration et de la moisissure.

La situation de la prison de Nîmes est explosive. Le Préfet Lauga et le Procureur Maurel en sont les seuls responsables : le premier par sa politique répressive ultra sécuritaire et le second par les procédures expéditives qu'il engage.

Roland Veuillet,
détenu à la Maison d'arrêt de Nîmes depuis le 31 mai pour avoir participé à des manifestations.

Le 14 juillet 2020

LIBERTE POUR